

SEANCE DU 09 MARS 2021

OBJET : APPROBATION CONVENTION DE PARTENARIAT
LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020

L'an deux mille vingt-et-un, et le neuf mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de cinéma, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON- CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : DELAGE Véronique - BALADE Ramuntcho

La Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'appel à projets « Label Écoles numériques 2020 » elle a déposé fin août 2020 un projet conjoint école/mairie, qui a été transmis au ministère suite au comité de pilotage départemental réuni le 8 septembre 2020.

Elle indique que cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et dans la stratégie interministérielle pour les ruralités et que son ambition est d'accompagner spécifiquement les territoires ruraux pour faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne l'ensemble des territoires.

Elle précise que le projet pédagogique et éducatif déposé répond aux objectifs suivants :

- Développer des compétences en maîtrise de la langue (français et basque),
- Développer le langage oral dès le plus jeune âge (dans les 2 langues),
- Rendre l'enseignement plus efficace et plus individualisé,
- Harmoniser les pratiques pédagogiques de l'école.

Elle indique que le soutien financier accordé aux dossiers retenus est de l'ordre de 50% du coût du projet global plafonné à 7000 € par école pour tout type d'équipement numérique et d'infrastructure, avec un plancher d'investissement de 3000 € par projet.

Elle ajoute que le comité de sélection « Innovation numérique pour l'excellence éducative », chargé d'examiner l'ensemble des projets au niveau national, a sélectionné cette fin d'année 2020 la totalité des projets déposés dans le département des Pyrénées-Atlantiques et qu'une convention doit être signée avant transmission à la délégation académique au numérique éducatif (DANE) pour signature de la rectrice.

Au vu de ce qui vient d'être exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

AUTORISE la Maire à procéder à la signature de la convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 » ci-annexée avec l'Académie de Bordeaux, ainsi qu'à toutes les formalités nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

